



**Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL**  
**Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne**  
**Courriel : [fewassm@gmail.com](mailto:fewassm@gmail.com) – N° BCE : 0680.919.907**

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019**

**Présents :** Legros Murielle (SSM Provincial Ciney), Rossion Catherine (SSM Provincial Couvin), Famrée Caroline (SSM Provincial Namur Balances), Casseau Catherine (SSM Provincial Namur Astrid), Lardot Delphine (SSM Provincial Beauraing), Pitz Francis (SSM Jambes), Demelenne Michaël (SSM Provinciaux d'Arlon, Bastogne, Marche-en-Famenne et Virton), Meunier Sophie (SSM Libramont), Rozenberg Alain (SSM « Les Safrans »), Van Assche Sandrine (SSM Provinciaux du Brabant Wallon), Van Tichelen Benoit (SSM « Entre Mots »), Theys Dominique (SSM de Wavre), Quenon Joëlle (SSM « La Passerelle »), Deltour Chantal (SSM Léon Bernus), Bougard Delphine (SSM « L Kalaude »), Linkens Isabelle (SSM Haine St Paul), Tomassetti Vanessa (SSM « Le Dièse »), Cammarata Isabelle (SSM « La Pioche »), Giorgi Anna-Maria (SSM « Le Padelin »), Bellet Christophe (SSM RAMPAC), Libert Sandra (SSM de Soignies), Lefebvre Gwenaëlle (SSM « du Tournais »), Naze Laurence (SSM Provincial Mons), Licour Laurence (SSM Provincial Saint Ghislain), Lejeune Richard (SSM Provincial Mouscron), Dungalhoff Catherine (SSM « Alfa »), Gigot Anne-Catherine (« Club André Baillon »), Bouchat Françoise (SSM « Enfant-Parents » Liège), Toussaint Isabelle (SSM « Revers-Siajef »), Marchica teresa (SSM « Le Clips »), Liesens Vinciane (SSM « l'Accueil »), Wéry Dominique Adelin (« Centre familial d'éducation »), Gérard Thierry (SSM Verviers), Blaffart Geoffrey (SSM Comblain au Pont, SSM Oupeye et SSM Visé), Vandormael Luc (SSM Waremmes), Duchene Delphine (SSM « Le Taquet » Montegnée)

**Excusés :** Ferrière Terry (SSM Provincial Andenne) procuration à Rossion Catherine, Barré Nicolas (SSM Provincial Dinant), procuration à Legros Murielle, Dambly Chantal (SSM Provincial Tamines), procuration à Casseau Catherine, De Sutter Bernadette (SSM CPAS Nivelles), procuration à Linkens Isabelle, Neuville Sandrine (SSM Louvain-la-Neuve), procuration à Rozenberg Alain, Van Duyse Vanessa (SSM « Psy chic »), procuration à Linkens Isabelle, Anciaux Stephanie (SSM Provincial Charleroi), procuration à Bellet Christophe, Demouselle Olivier (SSM Provincial Colfontaine), procuration à Lejeune Richard, Lange Alizée (SSM CPAS Flémalle), procuration à Van Tichelen Benoît, Pratico Charlotte (SSM « Accolade enfants/ados »), procuration à Bellet Christophe, Dauby Nicolas (SSM « Accolade équipe généraliste »), procuration à Lefebvre Gwenaëlle, Van Der Vecken Sonia (SSM « Psycho J »), procuration à Bouchat Françoise, Dethier Nathalie (SSM « L'Espoir »), procuration à Gérard Thierry, Horsch Frédéric (SSM « Léon Halkein »), procuration à Dungalhoef Catherine, Ghislain Emilie (SSM Herstal), procuration à Vandormael Luc, François Eric (SSM Soumagne), procuration à Vandormael Luc

**Il y a donc 57 membres présents ou représentés.**

**Absents :** Pourtois Véronique (SSM Ariane), Georges Olivier (SSM CPAS Gosselies et SSM CPAS Charleroi), T'Kindt Olivier (SSM Provincial Ath), Depasse Rudy (SSM de Binche), Leclef Hélène (SSM Provincial Courcelles), Vandenberghe Nathalie (SSM Provincial Tournai), Loria Salvator (SSM Seraing-Ougrée)

**Invité :** Tornabene Frédéric (Psytoyens)

La liste des présents non mandataires n'est pas reprise.

---

## **1. Approbation du PV du 29 janvier 2019**

A la page 6, la démarche suivante doit être rajoutée dans le processus : en décembre 2018 la FéWaSSM s'était opposée à 2 articles de l'APD dans un courrier adressé au Cabinet.

Un mandataire demande ce qu'il en est concernant la diffusion du texte d'APD qui était parvenu à la délégation et demandé par les membres à l'AG de janvier. Le CA explique que ce point sera expliqué dans la suite de l'AG et qu'il n'intervient pas dans la validation du PV.

**Moyennant cet ajout, le PV est approuvé.**

## **2. Rappel de la structure de la FéWaSSM et du processus de l'Avant Projet de Décret** (détails cf. présentation PowerPoint)

Le CA rappelle le processus qui a été mené depuis le début du travail sur l'APD :

- les différentes étapes et les moments de convocation de l'assemblée générale,
- le processus de communication qui a été mis en place entre les différents instances existant au sein de la Fédération.

Concernant le fait que certains avis de commissions n'aient pas été intégrés dans les courriers à la Ministre, il est rappelé que certains d'entre eux sont parvenus parfois trop tard.

Par ailleurs, chaque avis de commission est analysé par le Conseil d'Administration avec une vision globale et transversale. Des notes ou propositions de la Commission Ethique et Clinique et de la Commission Administrative et Financière n'ont pas pu être validées telles quelles. Il est également rappelé que le rythme de travail imposé par le Cabinet ne permettait pas d'avoir une concertation large systématique ou poussée.

Des membres demandent que les termes points d'attention ou points d'opposition soient mieux définis à l'avenir.

## **3. Présentation de l'Avant-Projet de Décret** (détails cf. présentation PowerPoint)

Une comparaison des articles de l'APD entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> lecture est faite de manière détaillée en séance.

Les moyens financiers complémentaires qui ont été garantis sont également présentés par sous-enveloppe.

Les moyens financiers complémentaires qui ont été garantis sont également présentés par sous-enveloppe.

Le conseil d'administration conclut sa présentation par une vision globale du texte :

- un décret qui s'inscrit dans un mouvement de réforme de la santé mentale coordonné à tous les niveaux de pouvoir intégrant les normes belges et européennes ;
- des positions du Cabinet qui ont pu être changées : le maintien du public généraliste de nos services Vs des publics prioritaires ;
- des avancées réelles : des moyens complémentaires : + 6,5 % de budget pérenne Vs un financement forfaitaire mettant notre viabilité en danger ;
- des points d'attention réels pour les arrêtés : l'évaluation, l'enregistrement des données, la taille et la composition des équipes.

#### **4. Discussion et délibération de l'AG**

La FéWaSSM revient sur son impossibilité de transmettre le texte de passage en 2<sup>ème</sup> lecture à l'ensemble des membres au moment de l'AG de janvier : lorsque la Fédération reçoit un texte officieusement, il en va de sa crédibilité de respecter le devoir de discrétion et la confiance qui a été placée en elle. Les membres de la délégation et les administrateurs de la FéWaSSM ne sont plus des responsables de SSM quand ils représentent la FéWaSSM, ils ne peuvent donc pas agir à titre individuel.

Par contre, dès que le texte a été transmis officiellement, il a été transmis le jour-même à l'ensemble des membres.

De nombreux échanges ont lieu sur le contenu du texte, sur la notion de passage en force, sur les possibilités de notifier le désaccord sur certaines parties du texte.

La place est laissée à l'expression et aux débats.

La question suivante est soumise à l'ensemble des membres : « Est-ce que l'AG confirme la participation de la FéWaSSM au groupe de travail sur la rédaction des arrêtés ? ».

Certains membres demandent si la question aux membres ne devrait pas porter sur un accord sur le texte d'APD. Pour le CA, dès lors que celui-ci est passé en seconde lecture malgré nos désaccords, nous sommes au-delà de cette question. Les actions réalisées à l'automne 2018 sont rappelées et saluées et il est demandé de pouvoir maintenir une pression sous cette forme même si le passage du texte de Décret n'est pas dans les mains de la FéWaSSM.

La question proposée par le CA est donc maintenue et votée à bulletin secret.

**Les résultats sont les suivants : 45 POUR, 3 ABSTENTIONS, 9 CONTRE. La poursuite de la participation est donc validée par l'AG. Le CA s'engage à compléter cette participation d'actions concernant les points d'accroche dans le texte actuel.**

Les membres demandent par ailleurs que la proportionnalité du vote ne soit pas communiquée au Cabinet.

La séance est levée.